



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermeture urgences pédiatriques

Question écrite n° 7322

Texte de la question

M. Thibaut François attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la fermeture nocturne des urgences pédiatriques du centre hospitalier de Douai. Le lundi 3 avril 2023, comme il y a 2 ans, les urgences pédiatriques annoncent à nouveau la fermeture du service entre 17 h et 8 h 30. Ce service déjà fragilisé a dû faire face à un manque plus élevé de personnel pour assurer les gardes de nuit. La fermeture des urgences pédiatriques représente un danger pour la santé des Douaisiens, qui sont privés de prise en charge médicale immédiate. Cette situation se banalise en France, de plus en plus de services d'urgences sont contraints de fermer leurs services. Il est inconcevable que le désengagement de l'État à l'encontre des services publics et notamment de l'hôpital public puisse pénaliser les Français. Par conséquent, M. le député demande à M. le ministre de mettre en place des actions concrètes, afin de rendre à nouveau attractif les métiers du soin et recruter de manière pérenne. De plus, il lui demande s'il va trouver rapidement une solution pour que les urgences pédiatriques du centre hospitalier de Douai ouvrent à nouveau la nuit.

Données clés

Auteur : [M. Thibaut François](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7322

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3514

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)